

ATTENTION RAPPEL DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU ROCHER MOBILE :

○ INSCRIPTION DES CLASSES SUR LE SITE USEP :

- inscription obligatoire via le site usep94 pour toutes les classes ou tous les participants (si HTS) via le site usep94.fr...
- un événement dédié sera en ligne pour chaque mise à disposition

○ SITE D'INSTALLATION :

- disposer d'un espace clos accessible pour la remorque et le véhicule (reconnaissance nécessaire)

○ INFORMATION, penser à informer :

- la circonscription
- la commune
- le voisinage pour laisser les accès libres pour les manoeuvres

○ RECYCLAGE À JOUR :

- Au moins 1 enseignant sur 2 utilisant le Rocher Mobile Avoir suivi un recyclage sur la sécurité et le fonctionnement du rocher mobile dans l'année

○ LICENCE USEP ENSEIGNANT À JOUR :

- les enseignants référents formés aux procédures de sécurité du Rocher Mobile doivent être titulaires d'une licence USEP via l'AS d'école

○ ENTRETIEN DU ROCHER MOBILE :

- (2 personnes minimum par AS, (enseignants, parents...) doivent avoir participé à une des demi-journée d'entretien du Rocher Mobile

○ SURVEILLANCE DU ROCHER MOBILE :

- la surveillance doit être assurée en permanence hors ateliers de l'installation jusqu'à l'enlèvement (du retard est possible, prévoir une marge d'au moins 1 heure...)
- atelier avec les enfants : il doit toujours y avoir une personne formée par l'USEP pour contrôler la mise en oeuvre scrupuleuse des routines de sécurité et détecter toute anomalie.

○ LICENCES ENFANTS À JOUR :

- Tous les enfants des classes qui utiliseront le rocher mobile doivent être à jour de leur licence USEP à la fois pour des raisons d'assurances mais aussi d'engagement des familles.

○ NON DISCRIMINATION DES CLASSES :

- Si le rocher mobile est mis a disposition au sein de l'école, il est impératif qu'aucune discrimination ne soit reprochée à l'USEP ce qui induit une équité entre les classes d'un même niveau pour l'accès au rocher mobile.
- Toutes les classes doivent donc avoir 100% d'élèves adhérents. (ex : CM2 A avec 100% d'élèves adhérents USEP et CM2 B pas d'adhérents USEP = aucune classe de CM2 ne peuvent bénéficier de la mise à disposition du rocher mobile !)

CONVENTION :

- convention à signer entre l'USEP 94 et l'association USEP d'école
- participation aux frais de déplacement 80€.

RISQUES D'ANNULATION MÉTÉO :

- les aléas météo peuvent conduire le jour même ou la veille à annuler la mise à disposition du Rocher Mobile d'Escalade par mesure de précaution sans pouvoir garantir le report sur un autre jour -orages - vent annoncé à plus de 30 km/h en moyenne ou rafales au delà de 50 km/h - alerte météo orange et plus ...

RAPPEL DES POINTS DE SÉCURITÉ À CONTRÔLER OBLIGATOIREMENT ET SYSTÉMATIQUEMENT POUR CHAQUE ENFANT :

définir un espace de sécurité autour du Rocher Mobile :

- barrières, rubalise etc... idéalement rayon de 10 m en partant de la base

respecter la zone de sécurité définie par les tapis :

- les enfants qui attendent leur tour sont à l'extérieur de la zone tapis
- seuls les grimpeurs et assureurs sont dans la zone tapis

pose conforme du cuissard : (équiper et contrôler tous les enfants avant chaque session : file indienne)

- définir une zone propre pour équiper et déséquiper les enfants (éviter terre, sable, gravillons...)
- contrôle visuel des sangles (état, sangles à plat)
- sangle ventrale (ceinture ventrale) sur une seule épaisseur de vêtement
- ceinture ventrale serrée au dessus des hanches
- contrôle que la ceinture ventrale bute sur les crêtes iliaques lorsqu'on pousse la ceinture ventrale ver le bas

verrouillage du mousqueton avant le départ sur la voie :

- mousqueton fixé sur l'anneau ventral du cuissard
- mousqueton fixé dans l'anneau de la corde d'assurage « corde montante »
- doigt du mousqueton verrouillé = bille verte visible

contrôle visuel permanent de la corde d'assurage (corde montante) et du câble Stop Chute pendant la progression

- corde et câble parallèles
- corde et câble tendus
- corde et câble remontent en même temps que le grimpeur
- si dysfonctionnement : stopper immédiatement le grimpeur et le faire redescendre, neutraliser la voie

conditions météo et vent :

- contrôle vent de face ou $< 45^\circ$ à gauche ou à droite de l'axe vent de face
- contrôle de la vitesse du vent rafales inférieures à 30 km/h sur la station météo déportée

descente :

- contrôle et gestion d'1 adulte par corde « descendante » pour écarter le grimpeur du rocher Mobile à la descente

Rôle et positionnement de l'enseignant référent :

l'enseignant référent des procédures de sécurité se place :

- en retrait afin d'avoir une vue générale,
- il ne tourne jamais le dos au Rocher Mobile !

EN CAS DE PROBLÈME CONTACTER Eric PIEDFER-QUÊNEY : 06 60 92 66 85